



Marseille, le 8-01-2016

Monsieur Alain ZAMMIT
Secrétaire du Syndicat CGT
Monsieur François CANU
Local syndical A1129
Hôtel du Département

Messieurs,

Par courrier du 27 novembre 2015, vous appelez mon attention concernant les chasubles portés par les agents techniques des collèges dans le cadre des mesures de sécurité prises suite aux événements du 13 novembre 2015. Vous demandez des précisions sur les objectifs poursuivis par le plan de sécurité décidé par Madame la Présidente.

Comme Madame la Présidente vous l'a expliqué, lors de la séance du Comité Technique Paritaire du 14 décembre 2015, la réflexion relative à la sécurisation des bâtiments a notamment abouti, dans les collèges, à maîtriser les modalités de circulation vers l'entrée et la sortie, en visualisant les agents plus rapidement. C'est la raison pour laquelle le port de chasubles a été demandé aux agents techniques de collèges. Celui-ci participe, en effet, à permettre aux personnes extérieures aux collèges, de savoir immédiatement à qui s'adresser et de procurer une présence rassurante.

En outre, je peux vous indiquer que les fiches de poste des ATC n'ont pas été modifiées pour autant.

Parallèlement, je vous rappelle que, lors de cette séance, Madame la Présidente vous a présenté la convention mise en place par la collectivité avec les services de Police visant l'équipement des accueils des collèges de points Ramsès. Ces points rouges consistent à relier l'accueil directement au poste de commandement Sécurité du Commissariat afin de faciliter son intervention.

A cet égard, vous a également été précisé que les 135 collèges seraient tous équipés de points Ramsès, dès que le Préfet et la communauté éducative auraient donné leur accord.

Par ailleurs, Monsieur le Directeur de l'Education et de Collèges a été attentif aux remarques formulées par les organisations syndicales lors des séances CHSCT du 10 décembre 2015 et du CTP du 14 décembre 2015. Il s'est engagé à vérifier que les agents techniques des collèges du Conseil départemental ne s'occupaient que des missions qui leur étaient confiées par le département et ne se chargeaient pas de la sécurité des élèves assurée, elle, par le personnel de l'Education nationale.

J'espère que ces éléments sont de nature à vous rassurer sur les objectifs poursuivis dans le cadre du plan départemental de sécurité dans les collèges et sur les missions confiées aux agents techniques des collèges.

Je vous prie d'agréer l'expression, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le Directeur des Ressources Humaines



Jean Michel BONO

Copie : Direction de l'Education et des Collèges.